



« Remboursement des soins de santé mentale : les sombres coulisses d'une « bonne nouvelle »

Carte blanche signée par trois professionnels en santé mentale publiée le 9/05/2018 sur le site du Vif.

Samedi 21 avril, les médias ont annoncé en grande pompe que grâce à Maggie De Block, les séances « de santé mentale » chez les psychologues seraient « enfin remboursées ».

L'article en ligne du journal « Le soir » était titré: « Je vais rembourser les soins de santé mentale ». « Je »?

Comme à son habitude, la communication de la ministre est tronquée et partielle.

Pour ceux qui se réjouissent, quelques rappels et questions fondamentaux semblent nécessaires.

Tout d'abord, les mutuelles remboursent depuis longtemps déjà les séances chez les psychologues inscrits à la Commission des Psychologues, grâce aux assurances complémentaires. Puisqu'elles peuvent décider de leur politique de remboursement complémentaire, certaines remboursaient aussi les séances chez certains psychothérapeutes non-psychologues. En Flandre, une mutuelle remboursait les séances chez des psychothérapeutes (pas nécessairement psychologues) inscrits sur une liste, selon des critères bien précis. ([Lire l'Opinion dans son intégralité sur le site du Vif](#))